

Extrait du El Correo

<https://www.elcorreo.eu.org/Studefaction-apres-le-non-lieu-en-faveur-de-Pinochet-sur-Condor>

Stupéfaction après le non lieu en faveur de Pinochet sur Condor

- Les Cousins - Chili -

Date de mise en ligne : vendredi 16 septembre 2005

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

El Correo, 16 septembre 2005

La Cour suprême du Chili a prononcé un non-lieu définitif en faveur de l'ex-dictateur Augusto Pinochet dans le dossier de l'Opération Condor, un plan concerté des dictatures sud-américaines pour assassiner leurs opposants dans les années 70 et 80.

Le verdict qui confirme un non-lieu de la Cour d'appel de Santiago datant du 7 juin, intervient au lendemain de la levée de l'immunité du général Pinochet par la Cour suprême, pour son rôle dans l'Opération Colombo, à savoir l'exécution en 1975 de 119 militants du mouvement d'extrême gauche chilien Mir.

Sur le dossier Condor, la cour suprême a jugé " irrecevables " des recours déposés par les familles de victimes.

"Il est honteux et inexplicable pour le reste du monde qu'un jour on retire l'immunité" d'ancien président au général Pinochet, comme mercredi pour le dossier Colombo, et que "le jour suivant on le relâche dans une autre affaire pour des questions de forme", a protesté Eduardo Contreras, l'un des avocats de ces familles.

L'ancien dictateur, âgé de 89 ans avait été inculpé en décembre par le juge Juan Guzman Tapia pour l'assassinat d'opposants et neuf disparitions dans le cadre du dossier Condor.